



D.2017.03.29.7.25

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 - PROJETS TERRITORIALISES**7.25 - PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 SUR LES TERRITOIRES DES EPCI - Avenant n°4 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage SMTC-Tisséo / SICOVAL, programme de travaux au titre de l'année 2017 - Autorisation de signer l'avenant n°4**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-7-25D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

Par délibération D.2014.12.17.10.4 du 17 décembre 2014, le SMTC-Tisséo et le SICOVAL ont adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020 définissant des programmes d'aménagements de voirie, les modalités de co-réalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par le SICOVAL pour le compte du SMTC.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux concernent la mise en œuvre du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité.

Par ailleurs, par délibération D.2017.02.01.1.2 du 1^{er} février 2017, un avenant n°3 définissant le programme de travaux pour l'aménagement d'un point d'embarquement covoiturage sur le PEM de Ramonville a été adopté pour un montant global de travaux estimé à 370 000€ HT.

Ainsi, le présent avenant n°4 arrête comme évoqué précédemment le programme travaux pour l'année 2017 constitué :

- Du programme d'aménagement de voirie pour l'année 2017 pour un montant estimé à 416 667 € HT soit 500 000 € TTC, à la charge du SMTC,
- Des travaux liés à l'aménagement du point d'embarquement covoiturage sur le PEM de Ramonville, objet de l'avenant n°3 précité, pour un montant budgété en 2017 à hauteur de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC ; et 170 000 € HT soit 204 000 € TTC pour l'année 2018.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant, d'en autoriser sa signature ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage SMTC-Tisséo / SICOVAL, programme de travaux au titre de l'année 2017 et des travaux pour le pôle d'échange multimodal de Ramonville.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2017 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170404-20170329-7-25D- DE Date de télétransmission : 04/04/2017 Date de réception préfecture : 04/04/2017

**Avenant n°4 à la
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
TISSEO SMTC / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL
NUMERO : 2014-915**

**REALISATION DES AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté par son président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical D. 2017.03.29.7.25 en date du 29 mars 2017

Désigné ci-après par les mots **le SMTC**,

D'UNE PART,

ET

La Communauté D'Agglomération du Sicoval, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du XXXX

Désignée ci-après par les termes «SICOVAL»

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

L'adaptation du réseau de bus, l'amélioration de l'accessibilité et de la régularité des lignes de bus, la création de nouvelles lignes nécessitent la réalisation d'aménagements de voirie.

Dans le souci d'assurer une pleine efficacité aux règlements de voirie et de garantir la bonne exécution des travaux le SMTC et le SICOVAL, garants de la conservation du domaine public, peuvent assurer conjointement la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de voirie pour le réseau bus, objets de la convention 2014 - 915.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170404-20170329-7-25D- DE Date de télétransmission : 04/04/2017 Date de réception préfecture : 04/04/2017

Dans ce contexte, la Communauté D'Agglomération du Sicoval (SICOVAL) et le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) ont adopté par délibération du Conseil Syndical en date du 17 décembre 2014 la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020.

Les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par le Sicoval pour le compte du SMTC sont définies dans la convention 2014-915.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux concernent la mise en œuvre du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité.

Par ailleurs, par délibération D.2017.02.01.1.2 du 1^{er} février 2017, un avenant n°3 définissant le programme de travaux pour l'aménagement d'un point d'embarquement covoiturage sur le PEM de Ramonville a été adopté pour un montant global de travaux estimé à 370 000€ HT.

Ainsi, le présent avenant n°4 arrête comme évoqué précédemment le programme travaux pour l'année 2017 constitué :

- Du programme d'aménagement de voirie pour l'année 2017 pour un montant estimé à 416 667 € HT soit 500 000 € TTC, à la charge du SMTC,
- Des travaux liés à l'aménagement du point d'embarquement covoiturage sur le PEM de Ramonville, objet de l'avenant n°3 précité, pour un montant budgété en 2017 à hauteur de 200 000 €HT soit 240 000€ TTC ; et 170 000€ HT soit 204 000€ TTC pour l'année 2018.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de l'année 2017.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

Le montant du programme des travaux pour l'année 2017 est estimé à 416 667 € HT soit près de 500 000 € TTC, à la charge du SMTC auquel s'ajoutent les travaux liés à l'aménagement du point d'embarquement covoiturage sur le PEM de Ramonville, pour un montant budgété en 2017 à hauteur de 200 000 €HT soit 240 000€ TTC.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux le

Pour le SICOVAL

Pour le SMTC,

Le Président

Le Président

Jacques OBERTI

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-7-25D-
DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – SMTC / SICOVAL

AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS AU PROFIT DU RESEAU BUS URBAIN

ESTIMATION DES TRAVAUX 2017 ANNEXES A LA CONVENTION

Date de mise à jour du présent tableau : jeudi 2 février 2017

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE				OBJET DE LA DEMANDE							ETUDES			TRAVAUX				SUIVI FINANCIER		
N° arrêt	Nom de l'arrêt	N° de ligne	Adresse	Nature des travaux	Infra Abri	Mob Abri	Demandeur	Famille	Date demande	Estimations	Débuté	Validé Sicoval	Validé SMTC	Plannifié	En cours	Réalisé	Réception	Engagé	Réalisé	Mandaté
14890	Suisse	56	Avenue De Suisse	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
	Méto	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1					2 000		
				Sous-totaux Ramonville						22 000	1	1	1	0	0	0	0	2 000	0	0
				Sous-totaux Auzeville						0								0	0	0
15012	Ecole Castanet	109	Avenue De Toulouse	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000	1	1	1							
15042	Péries	81	Avenue De Toulouse	Création d'un quai			DM	PAS		20 000										
15043	Péries	81	Avenue De Toulouse	Création d'un quai			DM	PAS		20 000										
15070	Artaud	62	Boulevard Des Genets	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
15251	Blum	62	Ave De La République	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
				Sous-totaux Castanet						100 000	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
18760	Beau Séjour	89	1037 Ave De L'Autan	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18841	Chantecaille	89	Rte De Baziege	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18840	Chantecaille	89	Rte De Baziege	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18833	Ctre Cial Autan	89	Route de Bazièze	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
	Lycée La cadène	500	Rue Occitane	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1	1				2 000		
	Centre Commercial	500	Avenue De La Tolosane	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1	1				2 000		
				Sous-totaux Labège						84 000	2	2	2	2	0	0	0	4 000	0	0
18861	Cousquille	89	Rte De Baziege	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18860	Cousquille	89	Rte De Baziege	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18900	Ctre Cial Escalquens	89	34 Ave De Borde Haute	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18941	Pastel	89	Ave De Borde Haute	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18851	Troubadours	89	Rte De Baziege	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
18850	Troubadours	89	Rte De Baziege	Mise en accessibilité			DM	SDA		20 000										
				Sous-totaux Escalquens						120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mairie	500	RD16	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1	1				2 000		
				Sous-totaux Belberaud						2 000	1	1	1	1	0	0	0	2 000	0	0
				Sous-totaux Auzielle						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Sous-totaux Odars						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Sous-totaux Labastide						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Sous-totaux Fourquevaux						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Sous-totaux Rebigue						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Sous-totaux Lauzerville						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26590	Bois grand	119	Impasse du bois grand	Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000	1	1	1	1				20 000		
				Sous-totaux Clermont le Fort						20 000	1	1	1					20 000	0	0

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-1-25D-
DE 1 0 0 0
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – SMTC / SICOVAL																					
AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS AU PROFIT DU RESEAU BUS URBAIN																					
ESTIMATION DES TRAVAUX 2017 ANNEXES A LA CONVENTION																					
Date de mise à jour du présent tableau :																		jeudi 2 février 2017			
IDENTIFICATION DE LA DEMANDE				OBJET DE LA DEMANDE							ETUDES			TRAVAUX				SUIVI FINANCIER			
N° arrêt	Nom de l'arrêt	N° de ligne	Adresse	Nature des travaux	Infra Abri	Mob Abri	Demandeur	Famille	Date demande	Estimations	Débuté	Validé Sicoval	Validé SMTC	Plannifié	En cours	Réalisé	Réception	Engagé	Réalisé	Mandaté	
				Sous-totaux Lacroix-Falgarde						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				Sous-totaux Espanès						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Le merlet	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2000	1	1	1					2 000			
	La maladie	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2000	1	1	1					2 000			
				Sous-totaux Péchabou						4 000	2	2	2	0	0	0	0	4 000	0	0	
				Sous-totaux Issus						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				Sous-totaux Pechbusque						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Centre ville	500	Baziège	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1					2 000			
				Sous-totaux Bazièges						2 000	1	1	1	0	0	0	0	2 000	0	0	
	Gendarmerie	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1					2 000			
				Sous-totaux Montgiscard						2 000	1	1	1	0	0	0	0	2 000	0	0	
	Mairie	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1	1	1					2 000			
				Sous-totaux Donneville						2 000	1	1	1	0	0	0	0	8 000	0	0	
	Les violettes	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2 000	1										
				Sous-totaux Deyme						2 000	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Collège	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		2000	1	1	1					2 000			
150				Sous-totaux Ayguevives						2 000	1	1	1	0	0	0	0	2 000	0	0	
13710	Balandra	119	Chemin des crêtes	Création d'un quai TAD			DM	PAS		15 000	1	1	1	1							
13711	Balandra	119	Chemin des crêtes	Création d'un quai TAD			DM	PAS		15 000	1	1	1	1							
				Sous-totaux Goyrans						30 000	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	
19570	Falcou	119	chemin du moulin	Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000	1			1							
19550	Pechmirol	119	Chemin de Pechmirol	Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000	1			1							
				Sous-totaux Mervilla						40 000	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	
29360	Le Rougé	119	RD35C	Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000	1			1				20 000			
29350	Sauveterre	119	Chemin Fauret	Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000	1			1				20 000			
				Sous-totaux Aureville						40 000	2	0	0	2	0	0	0	40 000	0	0	
12020	N. dame des coteaux	119	Chemin des étroits	Création d'un quai TAD							1			1							
12021	N. dame des coteaux	119	Chemin des étroits	Création d'un quai TAD							1			1							
				Sous-totaux Vielle-Toulouse						0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	
	Village	500	RD16	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		4 000	1	1	1					2 000			
				Sous-totaux Montlaur						4 000	1	1	1	0	0	0	0	2 000	0	0	
	Rodoloze	500	RD813	Céation d'un arrêt de covoiturage			DM	INT		4 000	1	1	1					2 000			
				Sous-totaux Pompertuzat						4 000	1	1	1	0	0	0	0	2 000	0	0	
13140	Auzil	119	Chemin d'Auzil	Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000	1			1				20 000			
				Sous-totaux Vigoulet Auzil						20 000	1	0	0	Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170404-20170329-1-25D-DE				0	20 000	0	0
														Date de télétransmission : 04/04/2017				0	0	0	0
				Sous-totaux Les Varennes						0	0	0	0	Date de réception préfecture : 04/04/2017				0	0	0	0
38				TOTAUX GENERAUX						500 000	24	16	16	13	0	0	0	110 000	0	0	